

# Étiquettes De Condamnation - Ne Pas Mettre En Marche

Référence: C3580008



### **DESCRIPTION:**

ces étiquettes de condamnation permettent de prévenir les salariés que l'appareil ou la machine, sur laquelle sont accrochées les étiquettes, ne doit pas être remis en marche et qu'il y a un risque de danger.

En **Polyester Souple 310** $\mu$ , elles résistent à l'eau, aux graisses et aux fortes températures.

## **INFORMATION PRODUIT**

Étiquettes de Condamnation "Ne pas mettre en marche"

Nos étiquettes de condamnation permettent d'indiquer la consignation des appareils et des machines et d'en préciser leur auteur. Ainsi, les salariés peuvent identifier facilement qui intervient ou qui est responsable de la maintenance de l'appareil en question.

Nos étiquettes peuvent accompagner tous les dispositifs de consignation et sont facilement identifiable grâce à leur coloris.

En **Polyester Souple**, elles résistent à l'eau, aux graisses et aux écarts de températures. Idéales pour une utilisation dans un **environnement industriel**.

#### Caractéristiques

• Matière : Polyester Souple 310µ

• Dimensions :

• 50 x 110 mm

o 75 x 160 mm

• Texte : "Ne pas mettre en marche. Ne pas enlever cette condamnation - Cette étiquette ne peut être enlevée que par :"

Coloris: Rouge sur fond Blanc
Conditionnement: Par 10











La consignation et la déconsignation permet d'assurer la sécurité de vos travailleurs en cas de maintenance ou de réparation de vos machines industrielles.

Plusieurs étapes interviennent lors du processus de consignation. L'étape d'**identification** consiste à **repérer l'équipement** qui a été consigné pour que les travaux soient effectués sur la bonne machine et pour signaler qu'elle est temporairement coupée de sa source d'alimentation. Cette identification se fait à l'aide d'une **étiquette de condamnation**.

## Tableau des déclinaisons possibles

Réf. C3580008 Dimensions (en mm) - 50 x 110

Réf. C3580166 Dimensions (en mm) - 75 x 160





